



Reprise tv lcd avec % vétusté

Par **Pat13**, le **14/02/2011** à **19:25**

Bonsoir,

Je vous expose le cas.

J'ai fait l'acquisition d'une TV LCD en décembre 2007 et depuis quelques temps le TV présente un défaut au niveau de la dalle, après expertise, la réparation n'est pas possible.

Le point de vente où j'ai acheté le LCD, il me propose de le reprendre en appliquant un % de vétusté. Donc je reprends le contrat où il est indiqué:

- Lorsque l'appareil est irréparable, il sera appliqué une vétusté => 10 % Année 1, 20 % Année 2, 30 % Année 3 ou plus selon l'état de l'appareil.

Si je reprends les données:

- Prix d'achat en décembre 2007 => 1507 €

- 3 ans et 2 mois que j'ai acheté le produit, cela donne au niveau vétusté => N1 150,7 €, N2 150,7 €, N3 150,7 € et pour les 2 mois restant 25,17 €.

Soit 477,27 € que l'on doit retenir au prix d'achat.

Le point de vente doit me proposer un avoir de $1507 - 477,27 = 1039,73$ €.

Je les ai contacté et il me dit qu'eux me propose normalement un avoir de 600 et quelques euros mais étant " pro ", il rajoute 300 € à l'avoir qui au final atteint 900 et quelques euros.

1 ère chose, mon calcul est correct ?

2 ème chose, le coup des 300 € qui acceptent de rajouter à l'avoir (leur geste commerciale),

ce n'est que du bluff ?

J'attends vos avis

Merci

@++